

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 02/03/2023 à 20 heures**

Présents : MM. RESTIF Vincent, CADOT Cynthia, GUYON Eliane, TOUPLAIN Bruno, MOUNIER Dominique, ROUEIL Laëtiita, LUCIEN Jessicka, JULIEN Pascale, CROSNIER Florent.

Excusés : MM Franck Chrétien, Daniel Blu, Alain Maunier, Dominique Tusseau, Anthony Tourtier, Rose-Marie Marciniak

Secrétaire : Mme ROUEIL Laëtiita

**ORDRE DU JOUR**

1. Intervention Mme ROUSSEAU Marie-Hélène : Projet aînés au restaurant scolaire
2. CCPC :
3. Avenir du RPI : Etat des lieux
4. FINANCES : Votes des subventions 2023 – Liste des investissements potentiels – RDV M. Jousse 7 mars – Durée d’amortissement des immobilisations – Frais de déplacement de l’agent recenseur
5. Voirie : Modification du tableau de voirie communale
6. Sentier Grand Gaubert : Prise en charge d’une partie du coût de l’enquête
7. Maison Churin : Devis déplacement de compteur Veolia
8. Eclairage public : Projet de rénovation de l’éclairage public – Délibération Fonds Verts
9. Terre de jeux : Délibération subvention Conseil Départemental
10. Espace enfance : Devis fresque
11. Questions diverses et imprévues

**1**    **Projet aînés au restaurant scolaire**

M. le maire expose :

Mme Marie-Hélène Rousseau, responsable du restaurant scolaire, propose que des aînés prennent leur repas avec les enfants de l’école dans le cadre du passeport du civisme : Renforcer le lien social entre les enfants et les aînés. Elle demande quel serait le coût du repas pour les aînés ? Il est proposé de prendre le repas des aînés à la charge de la commune.

- **Décision** : Le conseil municipal, décide, de prendre en charge le repas des aînés lors de cette journée.

**2**    **Approbation du procès verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**3**    **Avenir du RPI : Etat des lieux – Délibération N°2023-03-01**

M. le maire rappelle que les conseils municipaux se sont rencontrés 2 fois pour échanger sur la fermeture d’une classe du RPI MEE-POMMERIEUX, décidée par l’inspection académique vu l’effectif prévisionnel en baisse pour la rentrée prochaine. Les communes doivent décider quelle

classe fermera. Si c'est à Mée, c'est une fermeture d'école puisqu'il n'y a qu'une classe. La décision finale doit être transmise à l'inspection académique vendredi 24/02/23.

Suite à la 2<sup>ème</sup> rencontre avec le conseil municipal de Mée le jeudi 23/02, les conseils municipaux proposent de fermer la classe de Mée et par conséquent l'école puisqu'il n'y a qu'une seule classe. Le conseil municipal de Mée accepte de fermer la classe à Mée et demande qu'à partir de la rentrée prochaine, les frais de scolarité soient calculés selon le coût moyen départemental des frais de fonctionnement par élève publié par la Préfecture :

- Exemple pour la rentrée 2022 : 431 € par élève en élémentaire et 1 472 € par élève en maternelle

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

- **Décision** : Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve à l'unanimité, la décision de fermeture de classe à Mée à partir de la rentrée 2023-2024, approuve les nouvelles modalités de calcul de remboursement de frais de scolarité en se basant sur le coût moyen départemental des frais de fonctionnement de scolarité par élève publié par la Préfecture.

Il précise qu'à la rentrée prochaine les effectifs seront répartis en 3 classes soit 26 enfants de la TPS à la Grande section, 20 élèves du CP au CE2, 18 élèves du CE2 au CM2. Un enseignant supplémentaire interviendra tous les matins. Les services de transport scolaire et d'accueil périscolaire sur Mée seront maintenus.

- Portes ouvertes vendredi 12 mai de 16H45 à 18H15

#### 4 FINANCES :

##### 4-1 Liste des investissements potentiels

M. le maire présente les restes à réaliser, les investissements potentiels pour 2023 :

- **Restes à réaliser Dépenses 64 602.10 €**

Plantations, acquisition foncière, solde rénovation éclairage public : 52749 €

Porte toilettes place de l'If 1 428,60 €, site internet 1500 €, participation évolution logiciel

Abélium au CIAS 234,50 €, Chemin des Petits Bois 5690 €, Liaison sentier pédestre Chérancé 3000 €

- **Restes à réaliser Recettes : 40 845 €** : Subventions diverses

##### **Nouveaux investissements qui pourront être proposés**

Entrée de bourg : Signalétique 2080 € - Logo Tech Design : 2580 €

Aménagement du centre bourg : Engagement dans la réflexion

Eglise : paratonnerre et ou système cloches : 7000 €

Cimetière : Reprise de concessions 5800 €/par an 2022-2025

Espaces verts : Près de chez Bréhin et autre 5000 €

Espace enfance : Structure de jeux (prise en charge de la ½ par le CIAS hors taxe) : 10 000 €, enrobé 9000 €, fresque 826.50 €, réfrigérateur 199 €

Voirie dans l'agglomération :

- Rénovation éclairage public : 17 010 €

- Lotissement des Frênes : 15 000 €
- Lotissement des Charmes : 9 000 €

Voirie hors agglo :

- Allée abri bus Chauvinière et Rouette Moreau (travaux d'émulsion): 3000 €
- Convention SAFER pour création de voie douce Pommerieux-Craon : 5 000 €
- Participation : Busage CR de la Bergerie (CCPC), travaux chemin de Brétignolles 2000 €

Matériel : souffleur, tronçonneuse : 3000 € - 2 tables tennis de table : 1000 €

Mairie : Meuble salle du CM, portes coulissantes bureau, siège : 3000 €

Provision changements ordinateurs : 2 000 €

Journée citoyenne : 4000 €

**Montant total des nouveaux investissements : environ 100 000 € (hors journée citoyenne)**

4-2 Votes des subventions 2023 – Délibération N°2023-03-02

Sur proposition de M. le maire le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité vote les subventions 20123 comme suit :

Nom des associations	Demandées	Votées 2023
FNACA /AAC de Pommerieux	107 €	107 €
FOOTBALL CLUB DU CRAONNAIS	1250 €	1250 €
ESP palets	200 €	200 €
O BAD POMMERIEUX	300 €	300 €
CLUB DE LOISIRS ET AMITIE	510 €	510 €
Club amitiés repas 3° âge €/personne	11.50 €/ personne	11.50 €/personne
ESP tennis de table + demande pour l'achat de 2 tables	700 € + acquisition de tables	700 €
APEEP	200 €	200 €
Transport scolaire primaire	3800 €	3 800 €
TEAM TIJO	150 €	100 €
Foyer des Jeunes	200 €	250 €
<b>TOTAL subventions communales</b>		<b>7417 € + 11,50 € par personne pour le repas du CLUB de Loisirs</b>
Réseau Energie Citoyenne Pays de la Loire		50 €
CRAON/BUCHENBERG jumelage	Pas de montant	30 €
COMICE DU CRAONNAIS	Pas de montant	30 €
MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT		50 €
SECOURS CATHOLIQUE –équipe locale CRAON	Pas de montant	30 €
Chambres des métiers et artisanat pour 2jeunes en apprentissage et 4 accompagnement recherche d'entreprises	Pas de montant	0 €
MFR des Herbiers 85 – 1 jeune CS Caprin	Pas de montant	0 €
MFR Craon	Pas de montant	0 €
<b>TOTAL subvention hors commune</b>		<b>190 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>7607 € + 11,50 €par personne pour le repas du Club de Loisirs et Amitié</b>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité

**d'acquérir** des tables pour un montant maximum de 1000 € qui pourront être mise à disposition de l'association ESP Tennis de table mais aussi à d'autres associations ou aux scolaires.

**de réaliser** une convention de mise à disposition de ces tables avec les associations qui en font la demande.

#### 4-3 Durée d'amortissement des immobilisations M57 – Délibération N°2023-03-03

M. le maire informe qu'aucune délibération de durée des amortissements n'a été prise jusqu'à ce jour sauf pour des durées d'amortissement spécifiques. Il propose de statuer sur les durées d'amortissement.

Les durées d'amortissements sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'études non suivis de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
  - cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
  - quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national

Il est donc proposé de ne pas amortir le reste des investissements qui n'est pas obligatoire pour les communes de – de 3500 habitants.

#### Modalités de gestion des amortissements en M 57 :

En M57, les biens sont amortissables au prorata temporis de manière linéaire à compter de leur date de mise en service.

Concernant les subventions d'équipement versées, à amortir obligatoirement, la date de mise en service est communiquée par le bénéficiaire de la subvention. C'est également lui qui détermine la durée d'amortissement, en fonction de la durée qu'il pratique lui-même sur le bien ainsi financé.

Cependant, certains biens ne sont pas amortissables chez le destinataire. Dans ce cas, la commune doit se prononcer sur les durées à appliquer.

Par ailleurs, la commune de Pommerieux a toujours pratiqué l'amortissement des documents d'urbanisme sur la durée maximale fixée à 10 ans par l'instruction M57.

Pris en compte ces éléments d'information,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune,

Pour la fixation des durées d'amortissement :

- ADOPTE les durées proposées dans tableau ci-dessous pour les documents d'urbanisme et pour les subventions d'équipement versées lorsque le bénéficiaire ne pratique pas d'amortissement sur l'investissement financé

Compte 202	Documents d'urbanisme	10 ans
Comptes 204...1	Subventions d'équipement versées pour matériel, mobilier et études	5 ans
Comptes 204...2	Subventions d'équipement versées pour bâtiments et installations	15 ans
Comptes 204...3	Subventions d'équipement versées pour infrastructures d'intérêt national	30 ans

Le conseil municipal se réserve la possibilité de voter des durées spécifiques, par délibérations complémentaires, pour certains investissements clairement identifiés, dont la durée d'utilisation envisagée dépasserait significativement celles adoptées dans ce tableau, ou dont le montant justifierait un étalement sur une durée moins longue.

- DECIDE que les biens de faible valeur d'un montant unitaire inférieur à 1 000 euros sont amortis sur une année.

#### Durée d'amortissement immobilisation M4 ou SPIC- Délibération N°2023-03-04

Toutes les dépenses en investissement doivent être amorties, selon l'instruction M4.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décider que les Installations à caractère spécifique au compte 2153 sont amortis sur une durée de 20 ans
- décider que les biens de faible valeur d'un montant unitaire inférieur à 1 000 euros sont amortis sur une année.

#### 4-4 Frais de déplacement de l'agent recenseur – Délibération N°2023-03-05

M. le maire informe que M. Templier Jean-Louis, agent recenseur a effectué 543 kilomètres pour le recensement. Suivant l'indemnité kilométrique pour un véhicule de 5CV et moins il est remboursé 0,32 € du km jusqu'à 2000 km, soit  $0,32 \text{ km} \times 543 \text{ kms} = 173,76 \text{ €}$

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide lui verser 173,76 € de remboursement de frais de déplacement.

5 Voirie : Modification du tableau de voirie communale – Délibération N°2023-03-06

Suite à la réalisation de la voirie du lotissement des Lilas, M. le maire propose de la classer dans le domaine public. La totalité de cette voie est de 356 ML et de 2069 m<sup>2</sup>. Cette nouvelle voie, si elle est classée dans le domaine public sera ainsi comptabilisée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de classer dans le domaine public la rue et l'impasse des Lilas situées au lotissement des Lilas pour une longueur de 356 ML et 2069 m<sup>2</sup>, d'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière, charge M. le maire d'en informer la Préfecture et le service du cadastre.

6 Sentier du Grand Gaubert : Prise en charge d'une partie du coût de l'enquête – Délibération N°2023-03-07

Hors la présence de M. Crosnier Florent

M. le maire rappelle que par délibération en date du 02/09/2021, il avait été décidé que tous les frais concernant l'aliénation du chemin rural du Grand Gaubert seraient à la charge des acquéreurs, M. et Mme CROSNIER et le GAEC du Grand Gaubert. Tous les frais d'enquête ont été payés par la commune soit 1 527,14 € suivant détail ci-dessous :

N°MANDAT	OBJET	Compte	Montant
498	Parution Haut-Anjou et Ouest France	6231	156.29
499	Parution Haut-Anjou et Ouest France	6231	206.98
571	URSSAF enquêteur	6226	341.72
572	Indemnité enquêteur	6226	812.15
		6236	10
	TOTAL		1527.14

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, propose de demander le remboursement de la moitié des frais d'enquête au Gaec CROSNIER, soit 763,57 €.

7 Prise en charge devis déplacement de compteur Veolia 4, Place St Louis- Délibération N°2023-03-08

M. le maire rappelle que le mur qui menace de s'effondrer au 4, Place St Louis est dû aux arbres situés sur ce terrain. Les propriétaires actuels vont devoir abattre ces arbres. Le coût de cette opération est important. Le déplacement du compteur est également à prévoir. Afin de diminuer le coût de cette opération pour les propriétaires, il propose de prendre en charge le devis pour un montant de 495,94 € TTC ;

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de prendre en charge la totalité des frais de déplacement du compteur au 4, Place St Louis pour un montant de 495,94 € TTC, autorise le maire à signer le devis.

8 Eclairage public : Présentation des travaux de rénovation de l'éclairage public et demande de Fonds Vert

8-1 Présentation des travaux de rénovation de l'éclairage public et demande de subvention fonds vert- Délibération N°2023-03-09

M. le maire propose de rénover l'ensemble de l'éclairage public sur la commune de Pommerieux en agglomération. Cela concerne 35 points lumineux les plus énergivores (puissance 100 à 150 w) situés route de Laigné, rue des Magnolias et Route d'Ampoigné. Il

avait été envisagé une solution « rétrofit » (Conservation de luminaire, remplacement de l'appareillage LED) mais les luminaires actuels ne permettent pas cette opération. Il est donc proposé de remplacer les luminaires actuels par des luminaires Led Towtune identiques à ceux installés lors de l'aménagement de l'entrée Nord de l'agglomération  
La puissance serait divisée par 2, soit :

- 45 W pour 100 W
- 70 W pour 150 w

M. le maire propose de demander une subvention des Fonds Vert pour l'opération Rénovation de l'éclairage public, Axe 1 : renforcer la performance environnementale « **Rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public** »

L'objectif de ces travaux de rénovation est d'une part de diminuer la consommation d'énergie et donc la facture énergétique et d'autre part de diminuer les nuisances lumineuses.

Il propose le plan de financement suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	
Rénovation de 35 points lumineux	21000	Subvention TEM 24 %	5250
MO	1260	Subvention Fonds Verts 56 %	12558
		Fond propre 20%	4452
	22260		22260

➤ Décision du conseil municipal :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**approuve** le projet de rénovation de l'éclairage public et le plan de financement tels qu'il ont été présentés,

**sollicite** une subvention du Fonds Vert pour l'opération Rénovation de l'éclairage public, Axe 1 : renforcer la performance environnementale « **Rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public** »,

**autorise** M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

9 Terre de jeux : Demande de subvention du Conseil Départemental- Délibération N°2023-03-10

M. le maire propose de demander une subvention pour la journée du 18/06/2023 « Tous en vélo » organisée en collaboration avec le Club de Loisirs et d'Amitié dans le cadre de « Terre de Jeux » pour les dépenses à la charge de la commune :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat d'un percolateur	306 €	Subvention Départementale	2 500 €
Alimentation	500 €	Fonds propre	706 €
Vin d'honneur	1 000 €		
Subvention au Club	400 €		
Récompenses	1000 €		
TOTAL	3 206 €	TOTAL	3 206 €

- Décision du conseil municipal :  
Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel qu'il a été présenté, demande une subvention auprès du Département, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## 10 Espace enfance : Devis fresque

Mme CADOT Cynthia informe que dans le cadre de l'opération argent de poche et l'accueil de loisirs il est proposé de réaliser une fresque avec l'aide d'un professionnel sur le mur extérieur de l'espace enfance.

### DEVIS 3

Initiation/Découverte de la peinture à l'aérosol (aérosols non toxiques)  
Et réalisation d'une fresque participative sur un mur du centre de loisirs de Pommerieux (53).

Support : Mur extérieur apprêté.

Dimensions: environ 20 mètres carrés.

Thème : à définir

Dates:

Le jeudi 20 et vendredi 21 juillet 2023  
de 10h à 12h pour les jeunes des chantiers argent de poche  
et de 14h à 16h pour les enfants de l'accueil de loisirs.

Désignation	Quantité	Prix (euros)	Total
Atelier réalisation de fresque participative 2H	4	180	720
Bombes MTN Water Based	1	10,5	10,5
Frais kilométriques	(40X2)X2	0,6	96
		Total HT	826,5
		HT à payer	826,5

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le projet fresque tel qu'il a été proposé pour un montant de 826,50 € H.T (TVA non applicable), autorise le maire à signer le devis.

## 11 Questions diverses et imprévues

Argent de poche : Compte-rendu réunion du 11/02/2023 par Mme Cynthia CADOT

- 6 jeunes étaient présents à la réunion
- Les dossiers d'inscription devront être déposés à la la mairie jusqu'au 12/03/2023)
- Les activités prévues sont : Plantation, jardinière à peindre, pose de bâche, taille, peinture
- Pot de clôture prévu le dernier jour de l'opération argent de poche soit le vendredi 21/07

Elle informe que l'opération argent de poche est indemnisé 5 € /heure depuis le début de sa création soit 15 €/jour et est exonéré de cotisations de sécurité sociale et de contribution sociale généralisée si le montant n'excède pas 15 €/jour. Une augmentation de ce montant induirait le paiement de cotisations sociales.



## Compte-rendu réunion du 22/02 avec les associations

Réunion intéressante : Toutes les associations étaient représentées - Dynamisme

Nettoyage de printemps au foyer des jeunes : 19 jeunes étaient présents

### Projet Mayenne Habitat ajourné

M. le maire informe qu'il a reçu un courrier de Mayenne Habitat concernant la construction des 2 logements au lotissement des Lilas, l'informant que suite au résultat d'appel d'offres, et de la forte augmentation des prix, Mayenne Habitat ajourne la construction et par conséquent l'achat du terrain.

Demande de Mme Jessicka Lucien : Réaliser la mise à jour des 3 panneaux lotissement « parcelles vendues ». M. le maire l'y autorise et la remercie.

### Journée citoyenne (CR 1ère réunion de préparation)

- Post-contact informations JC semaine 10
- 18 ateliers proposés
- Inscription avant le 25/03/23
- Récupération des coupons- réponses à la mairie par Jessicka Lucien

Dates à retenir :

- Conseils municipaux : 30/03 BUDGETS (20H de novembre à mars) - 11/05 –
- Mercredi 1/03 : Réunion Terre de Jeux
- Mardi 7/03 : Réunion communication
- Jeudi 16/03: Commission finances
- Dimanche 2/04 : Balade contée « à poil ou à plume »
- Samedi 13/05 : Journée citoyenne –Réunions de préparation le jeudi 13/04 et 4/05
- Dimanche 14/05 : photos SDIS
- Samedi 10/06 : Spectacle de clôture saison culturelle Pays de Craon « Carry On »
- Dimanche 18/06 : Terre de Jeux – Courses cyclistes

Levée de séance à 22H

---

Le maire,  
Vincent RESTIF

Le secrétaire,  
Laëtitia ROUEIL